

La Communauté de Communes du Pays Foyen tiendra son conseil le :

Mercredi 20 décembre à 18 heures 30
Salle des fêtes de Massugas

Délibérations du Conseil communautaire du 20 décembre 2023 :

1 - ADMINISTRATION GENERALE

- 1.01 - Nomination du secrétaire de séance.
- 1.02 - Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 27 novembre 2023.

2 - URBANISME / HABITAT

- 2.01 - Accord sur les projets de périmètres délimités des abords des monuments historiques (PDA) après la réalisation de l'enquête publique.
- 2.02 - Versement de subventions OPAH aux personnes privées.

3 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 3.01 - Convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de Communes du Pays Foyen, relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises
- 3.02 - Convention avec la DREETS relative à une action d'appui au maintien de l'activité économique de proximité et de l'emploi sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

4 - SERVICE A LA POPULATION

- 4.01 - Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Gironde (ADIL 33).
- 4.02 - Approbation du Contrat de Ville 2024-2030.



5 - FINANCES - MARCHES PUBLICS

- 5.01 - Approbation du Pacte Financier et Fiscal 2024-2030.
- 5.02 - Taxe d'aménagement.
- 5.03 - DM n°2 Budget SPANC.
- 5.04 - DM n°6 Budget CDC.
- 5.05 - DM n°1 Budget OT.
- 5.06 - Lancement de deux marchés dans la cadre de l'aménagement de la zone Aquitania de Pineuilh.

6 - PERSONNEL

- 6.01 - Modification du tableau des effectifs suite au CST du 29/11/2023.
- 6.02 - Modification de cotation du RIFSEEP suite au CST du 29/11/2023.
- 6.03 - Ouverture d'un poste permanent d'Adjoint Technique opérationnel quotité 35/35ème.
- 6.04 - Demande d'habilitation « Major niveau 1 » dans le cadre du réseau prévention.
- 6.05 - Adhésion aux dispositifs de médiation mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CDG 33) – Modification.
- 6.06 - Augmentation de la quotité d'heures d'un Agent Technique en contrat aidé, en charge de la restauration, passant de 20/35^{ème} à 35/35ème.
- 6.07 - Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet – Conseiller Numérique.
- 6.08 - Modification du tableau des effectifs - ouverture d'un poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle - Conseiller Numérique.
- 6.09 - Modification du tableau des effectifs - ouverture d'un poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle.

Questions diverses